

Le Parlement ayant arrêté d'itératives Remontrances, le Roi a ordonné qu'elles lui fussent apportées le 13. Décembre à sept heures du soir ; & Sa Majesté y a fait la réponse suivante.

J'ai reçu vos premières Remontrances comme l'effet de l'intérêt que vous devez prendre à mes affaires & au bonheur de mes Sujets. J'ai écouté les secondes avec bonté ; & pour faire cesser vos inquiétudes sur l'excès auquel vous craigniez que le Vingtième pourroit être porté , comptez sur ce que je vous ai dit. Mes Pays d'Élection seront traités en général sur la totalité de cette imposition , avec la même faveur & dans la même proportion que mes Pays d'États.

De troisièmes Remontrances seroient inutiles & me déplairoient, par le préjudice irréparable que chaque jour de retard apporte dans mes Finances. J'ordonne à mon Parlement de procéder à l'enregistrement de mon Edit, & pour lui faire connoître ma volonté, je lui adresse mes Lettre de première & finale Jussion.

Vous viendrez Dimanche à onze heures me rendre compte de la délibération de mon Parlement.

Le lendemain (16.) le Parlement ayant reçu des Lettres de Jussion, a enregistré l'Edit de l'express commandement du Roi, & conformément à ses réponses & à ses Lettres de Jussion.

Le nouveau Parlement de *Bretagne* est présentement complet ; cependant Mr. de Bastard, Conseiller d'État, dont nous avons fait mention, page 420 de notre Journal de Décembre dernier, continué de rester à *Rennes* où il initie les Magistrats dans leurs fonctions, & leur donne les instructions nécessaires. Toutes les nouvelles qu'on reçoit des autres Parlemens ne sont pas moins satisfaisantes, tout y concourant à l'accomplissement des vûes de Mr. le Chancelier. De celui de *Metz* qui n'existe plus depuis